

1498 (3 JUILLET).

*Paris.*

Laurent Sureau, confirmé par le Roy,  
par ses lettres patentes, ainsi qu'il la tenoit  
à l'eure du trespassement du feu Roy  
Charles, que Dieu absolve.

Enregistrées par les généraux le 5 juillet.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 r.)